



L'ARSF est en train de revoir toutes les directives de réglementation de la CSFO, y compris, mais sans s'y limiter, les formulaires, les lignes directrices et les FAQ.

Les directives de réglementation existantes resteront en vigueur jusqu'à ce que l'ARSF en publie de nouvelles.

Suivez la CSFO dans les médias sociaux



À propos de l'assurance-automobile >

Mesures d'application >

Formulaires >

Liste des représentants autorisés >

Vous êtes ici: [Accueil](#) > [Assurance-automobile](#) > Lignes directrices pour le dépôt s'appliquant aux compagnies d'assurance-automobile

[IMPRIMER](#)

Lignes directrices pour le dépôt s'appliquant aux compagnies d'assurance relativement à l'assurance-automobile

Les lignes directrices relatives aux dépôts publiées sur cette page le sont dans leur version la plus à jour; elles remplacent toutes les lignes directrices et notes techniques antérieures.

Les assureurs qui déposent pour la première fois une demande de permis dans la catégorie d'assurance-automobile devraient examiner la page [Principales exigences législatives et aperçu des lignes directrices relatives aux dépôts](#).

Soumission des dépôts

Les dépôts doivent être envoyés par voie électronique au moyen de notre système de dépôt en ligne appelé [Système automatisé de communication de renseignements techniques sur les taux et les classifications \(SACRTTC\)](#) (anglais seulement).

C'est pourquoi la plupart des annexes qui font partie des lignes directrices pour le dépôt ci-dessous sont maintenant disponibles uniquement par l'entremise du SACRTTC.

Veuillez communiquer avec votre chef d'équipe ou analyste à la Direction des services d'assurance-automobile de la CSFO si vous avez des questions ou avez besoin d'aide pour soumettre vos dépôts par l'entremise du SACRTTC.

Les compagnies d'assurance-automobile nouvellement titulaires d'un permis qui souhaitent soumettre les dépôts requis doivent [envoyer un courriel à l'Unité des taux d'assurance et de la classification des risques de la CSFO](#) pour avoir accès au SACRTTC.

Lignes directrices pour le dépôt du classement des risques et des taux d'assurance-automobile

- [Lignes directrices pour le dépôt des demandes de taux visant les voitures de tourisme - Formule intégrale](#)
- [Lignes directrices pour le dépôt des demandes de taux visant les voitures de tourisme - formule abrégée \(les « lignes directrices abrégées »\)](#)

Publications et ressources

- ▶ SACRTTC - Système de dépôt électronique
- ▶ Fraude en assurance-automobile
- ▶ Publications
- ▶ Garantie d'indemnisation directe en cas de dommages matériels
- ▶ FAQ
- ▶ Lignes directrices pour le dépôt s'appliquant aux compagnies d'assurance-automobile
- ▶ Portail sur la littératie financière
- ▶ Autre rapports
- ▶ Décisions d'arbitrage privé
- ▶ Assurance multirisques – Bulletins d'assurance-automobile
- ▶ Engagement à l'égard des défendeurs exclus
- ▶ Examen triennal
- ▶ Examen quinquennal
- ▶ Lignes directrices du surintendant
- ▶ Webémissions et webinaires

- [Annexe B \(Certificat du membre de la direction / de la personne désignée\)](#) 
- [Lignes directrices pour le dépôt des demandes de taux visant les voitures de tourisme \(formule abrégée CLEAR\)](#)
 - [Annexe B \(Certificat du membre de la direction / de la personne désignée\)](#) 
- [Lignes directrices pour le dépôt des demandes de taux visant les véhicules autres que les voitures de tourisme \(formule intégrale\)](#)
 - [Annexe B1 \(Certificat du membre de la direction / de la personne désignée\)](#) 
 - [Annexe B2 \(Certificat de l'actuaire\)](#) 
- [Lignes directrices pour le dépôt de demandes de taux visant les véhicules autres que les voitures de tourisme \(formule abrégée\)](#)
 - [Annexe B \(Certificat du membre de la direction/de la personne désignée\)](#) 
- [Notes techniques concernant le dépôt des taux d'assurance-automobile et de classement des risques](#) 
- Les assureurs peuvent consulter et télécharger les tableurs de l'Annexe C (profils de tarification) par l'entremise de **SACRTTC** (anglais seulement).



Les annexes C doivent être utilisés conjointement avec le SACRTTC, le système de dépôt électronique de la CSFO. Le SACRTTC est un service protégé par mot de passe et est disponible en anglais seulement. Si vous avez besoin d'aide pour remplir ces formulaires en anglais, veuillez communiquer avec :

Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO)

5160, rue Yonge

CP 85

Toronto, Ontario, M2N 6L9

Téléphone : 416-250-7250

Sans frais : 1-800-668-0128

Télécopieur : (416) 590-7070

ATS : 1-800-387-0584

Courriel : contactcentre@fSCO.gov.on.ca

Nous sommes désolés de tous inconvénients et nous vous remercions pour votre patience et votre compréhension.

[Informations relatives](#) >

[Archives](#) >

[Carrières](#) >

[Explorez la CSFO](#)

[Contactez la CSFO](#) >

 **Avis d'interruption du service en ligne**

Prière de consulter notre [calendrier des interruptions](#) prévues du service pour de plus amples détails.

Lignes directrices pour le dépôt des règles de souscription d'assurance-automobile

- [Lignes directrices pour le dépôt des règles de souscription](#)
 - [Annexe B \(Certificat du dirigeant\)](#) 
- [Notes techniques pour les règles de souscription](#)

Lignes directrices pour le dépôt pour des avenants d'assurance-automobile

- [Règles de dépôt des avenants](#)
 - [Annexe E \(Certificat du dirigeant\)](#) 

Lignes directrices pour le dépôt des formulaires d'assurance-automobile

- [Lignes directrices pour le dépôt des formulaires](#)
 - [Annexe B \(Certificat d'un membre de la direction\)](#) 

Lignes directrices pour le dépôt des manuels sur l'assurance-automobile

- [Lignes directrices pour le dépôt des manuels sur l'assurance-automobile](#)
 - [Annexe B \(Certificat d'un membre de la direction\)](#) 